



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2023

Réf : CCAS23_59

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 10

Pouvoir : 1

Absent: 1

Date de la convocation : 2 novembre 2023

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Mireille BARREAULT, Monique GOHIER, Bruno MASSONNEAU, Didier RENAUD, Monique GIL, Roselyne NAVEAU, Vincent BAUDOUX.

POUVOIR :

Corinne JARASSIER représentée par D RENAUD

ABSENT : Caroline DELPHIN.

DÉLIBÉRATION N°59

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES TERRITOIRES POUR L'INVESTISSEMENT DANS LA VIENNE (ACTIV) Volet 2 – DEMANDE DE SUBVENTION - PROJET ÉPICERIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Les membres du CCAS sont informés que le conseil départemental s'est engagé dans une politique de développement territorial dénommé **ACTIV** : Accompagnement des Communes et des Territoires pour l'Investissement dans la Vienne.

Le volet 2 "Projet de territoire" est l'aboutissement d'une concertation entre le Département, les Établissements Publics de Coopération Intercommunales et leurs communes permettant d'identifier les principaux enjeux, les priorités d'intervention et les opérations pouvant être soutenues via une enveloppe financière pluriannuelle par territoire définie par le Département pour la période 2022-2026.

Parmi les priorités départementales établies par le volet 2, les épiceries sociales et solidaires sont subventionnables au titre du schéma des solidarités 2020-2024.

La commune de Naintré, sous l'égide du CCAS, à l'ambition d'ouvrir une épicerie sociale et solidaire sur le territoire, et cela, dès le mois de septembre 2024.

Cette épicerie permettra aux bénéficiaires de disposer de produits de premières nécessités en contre partie d'une participation financière minimale.

L'objectif est de répondre à un besoin prégnant sur le territoire du châtelleraudais, à savoir : permettre aux plus démunis de disposer de produits alimentaires et de premières nécessités à des prix avantageux.

Le contexte inflationniste important de ces dernières années a fortement accru les besoins sur le territoire.

Des communes limitrophes à Naintré devraient également s'associer au projet.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration du CCAS de solliciter une subvention pour des travaux de réfection du bâtiment qui accueillera l'épicerie sociale et solidaire au pôle Pablo Neruda.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention ACTIV sollicitée, soit 50 %:	10 618,50 €
-Fonds propres, soit 50 %:	10 618,50 €
Total	21 237,00 €

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- approuve le plan de financement ci-dessus permettant à M. le Président de déposer la demande de subvention ACTIV auprès du Département ;
- charge M. le Président des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 13 NOV. 2023

